



Faculté de Droit et de
Science Politique

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

Vu la Loi n°2007-1199 du 10 août 2007,

Composition du jury

Diplôme : **Master Mention Justice, procès et procédures**

Niveau du diplôme : **1^{ère} année**

Article 1^{er} :

Sur proposition du Doyen de la faculté de Droit et de Science Politique, le Président de l'université arrête ci-après la liste des membres du jury pour l'année universitaire 2020-2021 :

Président : M. GOUZEL

Membres : Mme DONNIER

M. COLLET

M. LE MAIGAT

Mme DURFORT

Article 2 :

En cas de modification dans la composition du jury, un nouvel arrêté devra être pris pour nommer le(s) nouveau(x) membre(s).

Fait à Rennes, le 17 novembre 2020

Catherine JOLY

Directrice de la Formation
et de la Vie Universitaire